



Conseil Municipal

PROCES-VERBAL de l'élection des adjoints du 28 mai 2025

Le conseil municipal de la commune du Mont-Dore s'est réuni en salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, le mercredi vingt-huit mai deux mille vingt-cinq à seize heures trente, en application de l'article L.122-5 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Election des adjoints au Maire ;
2. Composition des commissions municipales ;
3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
4. Composition de la Commission Consultative des Services Public Locaux (CCSPL) ;
5. Désignation des représentants du conseil municipal au sein de différents organismes extérieurs.

* * * *

Date de la convocation : Jeudi 22 mai 2025

Etaient présents :

| | | | | | | |
|--------------------|---------------|------------------------|------------------------|-------------|------------------------|--|
| Mme RIVIERE | Elizabeth | Maire | | | | |
| M. AFCHAIN | Jean-Jacques | Conseiller municipal | M. TOFIL | Raphaël | Conseiller municipal | |
| Mme FILIMOHAAU | Marguerite | Conseillère municipale | M. GOYON | Mathieu | Conseiller municipal | |
| Mme SANMOHAMAT | Rusmaeni | Conseillère municipale | Mme FERRALI | Elodie | Conseillère municipale | |
| Mme COURTOT | Chantal | Conseillère municipale | M. N'GUELA | Carl | Conseiller municipal | |
| M. BAUDRY | Michel | Conseiller municipal | Mme KRIVOBOK | Catherine | Conseillère municipale | |
| Mme BOLO | Valérie | Conseillère municipale | Mme CHEN-SAN | Chantal | Conseillère municipale | |
| Mme JALABERT | Nadine | Conseillère municipale | Mme DEVRICHIAN | Marjorie | Conseillère municipale | |
| Mme MOTUHI | Fémia | Conseillère municipale | Mme POIA | Ivy | Conseillère municipale | |
| M. BERTHELOT | Olivier | Conseiller municipal | Mme MOREAU | Laure | Conseillère municipale | |
| M. PAAGALUA | Lionel | Conseiller municipal | Mme JULIÉ | Nina | Conseillère municipale | |
| M. ALGAYRES | Pierre-Louis | Conseiller municipal | M. PARENT | Frédéric | Conseiller municipal | |
| Mme WANTAR-TASIPAN | Sandrine | Conseillère municipale | M. BOANO | Jean-Irénée | Conseiller municipal | |
| Mme TU | Marie-Thérèse | Conseillère municipale | Mme TOUTIKIAN-BLONDEEL | Emiliana | Conseillère municipale | |
| Mme WEDE | Sabrina | Conseillère municipale | M. SAO | Petelo | Conseiller municipal | |
| M. TARAIHAU | Georges | Conseiller municipal | | | | |

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Mickaël LELONG (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents | : | 30 |
| Nombre de votants | : | 35 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h30 sous la présidence de Madame le Maire, Elizabeth RIVIERE, qui a rappelé l'ordre du jour du conseil municipal. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **30 conseillers présents** et a constaté que la condition de quorum posée à *l'article L.121-11 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie* était remplie.

Mme Elodie FERRALI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (*article L.121-14 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie*).

1. Election des adjoints au Maire

1.1. Constitution du bureau

Le conseil municipal a ensuite été invité à désigner deux assesseurs (les 2 plus jeunes) :

- M. Carl N'GUELA ;
- Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL.

1.2. Rappel des règles applicables à l'élection des adjoints au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (*article L.122-4-3 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie*).

Afin de faciliter l'organisation matérielle de l'élection des adjoints, il a été décidé de laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. Ainsi, ce délai a été fixé à 12h00, le jour de la réunion du conseil municipal convoqué à l'effet d'élire les adjoints.

A l'issue de ce délai, le Maire a réceptionné une (1) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui a été déposée par le groupe « Vivre au Mont-Dore ».

En séance, Madame le Maire a tout de même fait confirmer par le conseil municipal qu'il n'y avait aucune autre liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau et dans les conditions ci-dessus énumérées.

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau. **Les bulletins déclarés nuls par le bureau**, en application de

l'article L. 66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Le tout est placé dans une enveloppe close, jointe au procès-verbal, portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour **les bulletins blancs** qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin (élection à la majorité absolue)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0,
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 35,
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 01,
- d. Nombre de suffrages blancs (art L. 65 du code électoral): 07,
- e. Nombre de suffrages exprimés (e = b – c – d) : 27,
- f. Majorité absolue : 14.

N.B :

Si le nombre de **suffrages exprimés est pair** : majorité absolue = $\frac{\text{suffrages exprimés} + 1}{2}$

Si le nombre de **suffrages exprimés est impair** : majorité absolue = $\frac{\text{suffrages exprimés} + 1}{2}$

| Nom et Prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| AFCHAIN Jean-Jacques | 27 | Vingt-sept |

1.5. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par **Monsieur AFCHAIN Jean-Jacques**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

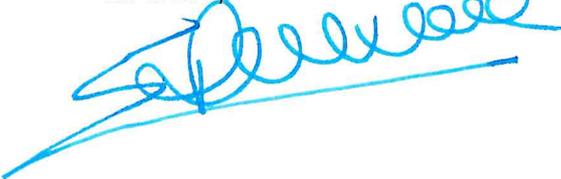
2. Observations et réclamations

Néant.

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



COMMUNE du MONT-DORE

Election des Adjointes au Maire le 28 mai 2025

Feuille de proclamation

Annexée au procès-verbal de l'élection

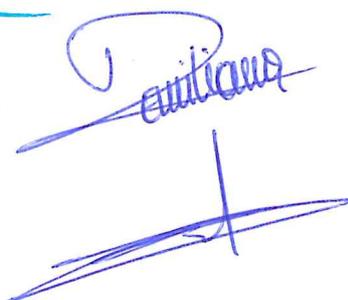
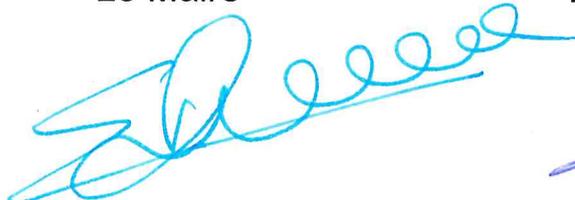
| Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRENOM DES ELUS | Date de naissance | Fonction | Suffrages obtenus par la liste (en chiffres) |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------------|---|
| M. | Jean-Jacques AFCHAIN | 27 déc. 1954 | 1 ^{er} adjoint au Maire | 27 |
| Mme | Rusmaeni SANMOHAMAT | 06 avril 1961 | 2 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| M. | Maurice PELAGE | 13 nov. 1951 | 3 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| Mme | Sabrina WEDE | 06 juin 1978 | 4 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| M. | Olivier BERTHELOT | 06 oct. 1970 | 5 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| Mme | Elodie FERRALI | 11 sept. 1990 | 6 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| M. | Michel BAUDRY | 08 oct. 1964 | 7 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| Mme | Valérie BOLO | 11 oct. 1964 | 8 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| M. | Lionel PAAGALUA | 26 juil. 1972 | 9 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |
| Mme | Fémia MOTHl | 12 juin 1967 | 10 ^{ème} adjoint au Maire | 27 |

Fait au Mont-Dore, le 28 mai 2025, à 17h00.

Le Maire

Les assesseurs,

Le secrétaire,



Nom de la liste : Vivre au Mont-Dore

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire de la Ville du Mont-Dore

1^{er} adjoint : Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN

2^{ème} adjoint : Madame Rusmaeni SANMOHAMAT

3^{ème} adjoint : Monsieur Maurice PELAGE

4^{ème} adjoint : Madame Sabrina WEDE

5^{ème} adjoint : Monsieur Olivier BERTHELOT

6^{ème} adjoint : Madame Elodie FERRALI

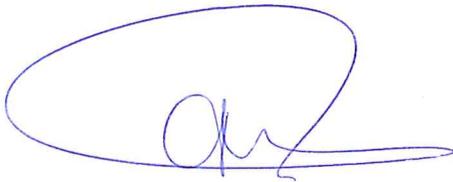
7^{ème} adjoint : Monsieur Michel BAUDRY

8^{ème} adjoint : Madame Valérie BOLO

9^{ème} adjoint : Monsieur Lionel PAAGALUA

10^{ème} adjoint : Madame Fémia MOTUHI

Mont-Dore, le 28 mai 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a cursive name, possibly 'Mont-Dore'.